

# **COMMUNE DE CAPBRETON**

## **EXPLOITATION D'EMPLACEMENT SAISONNIER**

JARDIN PUBLIC DU  
MINIGOLF  
Avenue Georges Pompidou  
40130 CAPBRETON

**Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021**

---

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE  
REGLEMENT DE CONSULTATION**

---

**Date limite de dépôt des dossiers : jeudi 24 juin 2021 – 12h**

## **ARTICLE 1 - OBJET**

La présente consultation concerne l'attribution à des exploitants selon une procédure d'appel à candidatures, d'un emplacement saisonnier (food-truck), à côté de l'entrée du mini-golf, avenue Georges Pompidou, en vue d'y développer une activité de petite restauration, à l'exclusion de toute autre exploitation commerciale.

La consultation est basée sur le cahier des charges et les différents éléments auxquels il est fait référence.

Le cahier des charges a pour objet de prescrire les conditions d'exploitation de l'emplacement à côté de l'entrée du mini-golf.

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### Etendue et forme de la consultation :

La présente consultation est effectuée en application des articles L2122-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques.

L'emplacement dont le détail figure ci-après est destiné à recevoir les activités prévues pour la seule période d'activités balnéaires.

- à côté de l'entrée du mini-golf - Avenue Georges Pompidou – Petite restauration

### Durée de la convention :

L'emplacement sera attribué pour une durée de 2 mois  
Soit du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021

### Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 40 jours à compter de la limite fixée pour la remise des offres.

## **ARTICLE 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### Pièces de la candidature :

Les candidatures seront à adresser, avec les pièces suivantes :

- Extrait du KBIS,
- Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au cours des 3 dernières années,
- Attestation sur l'honneur de non condamnation pour entrave à la législation du code du travail,
- Les références bancaires,
- Extrait de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés.

### Pièces de l'offre :

L'offre du candidat, entièrement rédigé en langue française, comprend, les pièces suivantes :

- L'attestation sur l'honneur que le candidat est à jour du recouvrement de ses impôts et de ses cotisations.
- Lettre motivée avec expérience du candidat.
- Une présentation de l'activité, les moyens humains, produits commercialisés, périodes d'ouverture, le projet de développement commercial, les fournisseurs et approvisionnements, ainsi que de la grille tarifaire des produits vendus.

- Une note dans laquelle le candidat décrira les mesures prises dans le cadre de son activité afin de palier au risque de contamination au virus COVID 19

Critères de sélection des offres :

- Qualité de l'offre commerciale servant l'image touristique de la commune : 50%  
(Qualité de la prestation - Capacité du candidat à s'engager dans une démarche en faveur de développement durable et être en conformité avec la réglementation en vigueur - Animation)
- Projet d'aménagement de l'espace : 30%
- Période d'ouverture : 10%
- Expérience du candidat : 10%

Pour tout renseignement d'ordre administratif ou technique, les candidats pourront contacter :

Pour les renseignements administratifs :

Mme Laura LACAZE: 05.58.72.72.09 - [juridique@capbreton.fr](mailto:juridique@capbreton.fr)

Pour les renseignements d'ordre technique :

Mme Patricia GAUTIER : 05.58.41.97.07 – [aneco@capbreton.fr](mailto:aneco@capbreton.fr)

La transmission de l'offre devra être effectuée sous pli cacheté portant les mentions :

« Candidature à l'occupation d'un emplacement saisonnier – Ne pas ouvrir ».

Les plis seront transmis soit par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception, soit directement contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Capbreton  
Place Saint-Nicolas  
BP 25  
40130 CAPBRETON

La date limite de remise des offres est fixée au jeudi 24 juin 2021 - 12h

Les plis qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

La commune de Capbreton se réserve le droit d'apporter au plus tard dix jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications aux pièces constitutives de la consultation.

**ARTICLE 4 – ATTRIBUTION DU LOT AU CANDIDAT**

Les choix retenus par la commission d'attribution du lot feront l'objet d'une lettre, transmise aux candidats, dans les 6 jours suivant la réunion de la commission.

Dans les 15 jours suivants la réception de la lettre de notification par le candidat retenu, la convention d'occupation saisonnière devra être signée par ce dernier, et complétée des pièces exigées au service Affaires juridiques.